

Parc national des Calanques – mesures conservatoires – Nidification / où grimper dans les Calanques ?

Arrêté	Espèce concernée	Site d'escalade interdit	Détails des secteurs /traversée/voies concernées mises en défens	Date de fin de l'arrêté
AR_2024_27	Faucon Pèlerin	Cancéou	Secteur Ponant (y compris Traversée Magilou et voies de l'Aven), Secteur de la Calanque du Cancéou.	Du 1 ^{er} janvier au 15 juin
AR_2024_28	Cormoran Desmarest	Triperie	Secteur Triperie Gauche Secteur Triperie Grotte Secteur Cosquer	Du 1 ^{er} octobre au 15 juillet
AR_2024_29	Cormoran Desmarest Faucon Pèlerin	Cap Morgiou	Voies El Cap, Marie Jacqueline, Bora-Bora Traversées Ivan et Super Trempe	Du 1 ^{er} octobre au 15 juillet
AR_2024_30	Cormoran Desmarest	Ste Frétoise	Voies Deux gamins sous la pluie et Habemus Papam Secteur Traversée Canier – Tablettes depuis le trou Jeannette (non inclus) vers les tablettes jusqu'à la voie des Deux gamins sous la pluie (incluse) Secteur Fight club et secteur sans nom équipés sans autorisations Traversée de la corniche des Grands-ducs Partie Est de la traversée des immortelles (cette partie sera levée après déséquipement de Fight club)	Du 1 ^{er} octobre au 15 aout
AR_2024_31	Grand-Duc d'Europe	La Barasse	Secteur Peace and Love : voies E No comprendo, F Tir ailleurs, G C'est comme ça, H Beyrouth, I Satyre à vue, J Nuit d'ivresse	Du 15 novembre au 15 aout
AR_2024_32	Grand-Duc d'Europe	Vallon des Aiguilles	Secteur La Mitre Secteur Metallika	Du 15 novembre au 15 aout